

PAROLE DE LOUP

Programme d'information et de communication sur le loup



Basé sur l'échange, l'écoute et la sensibilisation, ce programme d'écobénévolat a pour objectif d'apporter, aux habitants et aux gens de passage, une information de qualité sur la présence du loup et sa possible cohabitation avec l'Homme, contribuant ainsi à une meilleure acceptation de l'espèce.

*Si vous souhaitez vous aussi agir pour la sauvegarde du loup,
rejoignez-nous dès à présent !*

Quatrième édition : août 2018

L'ASSOCIATION FERUS

FERUS (« ce qui est sauvage » en latin) est né en 2003 de la fusion d'ARTUS (association née en 1989 militant pour la sauvegarde de l'ours brun) et du Groupe Loup France (association née en 1993 avec l'apparition des premiers loups sur le territoire français). L'objectif était d'unir les forces des deux associations, afin d'être plus efficace dans le combat pour la **sauvegarde des grands prédateurs**.

FERUS est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée au niveau national au titre de l'article L-141-1 du Code de l'environnement. Elle milite pour la **cohabitation prédateurs/pastoralisme** depuis plus de 20 ans.

FERUS a pour buts, en France, notamment dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins :

- d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la **réhabilitation du loup, de l'ours et du lynx**,
- de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les conditions sont favorables,
- de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours,
- de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx.

De plus, FERUS milite pour la cohabitation prédateurs/pastoralisme qui est possible en France, comme dans de nombreux pays européens. La prise en compte des intérêts particuliers du pastoralisme et des intérêts généraux et collectifs de la préservation de la biodiversité sont le fondement de l'action de FERUS.

FERUS est présent sur le terrain depuis plusieurs années grâce à deux programmes d'écobénévolat :

PastoraLoup (depuis 1999) :



Depuis plus de 15 ans, **FERUS** met en place un programme de **soutien** au **pastoralisme** basé sur l'**éco-citoyenneté** appelé **pastoraLoup**.

Ce programme propose une **aide complémentaire** aux éleveurs et bergers qui rencontrent des difficultés dans la **protection** de leurs **troupeaux** face à la **prédation**.

Afin de réduire les dommages et la vulnérabilité des troupeaux, il s'agit pour les personnes bénévoles de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et participer aux divers travaux pastoraux nécessités par la présence du loup.

Parole d'ours (depuis 2008) :

Programme d'information et de communication sur l'ours dans les Pyrénées.

Basé sur l'échange, l'écoute et la sensibilisation, ce programme d'écobénévolat permet d'apporter, chaque été, aux habitants et aux gens de passage, une information de qualité sur l'ours dans les Pyrénées, à la fois très attendue et nécessaire, contribuant ainsi à une **meilleure acceptation de l'espèce**.



En 2015, FERUS a lancé une nouvelle action : **Parole de loup**. Comme Parole d'ours, ce programme a pour objectif l'information et la sensibilisation de la population sur la **présence du loup** sur le territoire français.

A travers ces trois actions, l'objectif est de promouvoir et faciliter la coexistence entre les activités humaines et les grands prédateurs.

LE LOUP EN FRANCE

Conséquence de l'expansion naturelle de la population lupine italienne, **le loup recolonise depuis près de 30 ans** le territoire français, sur des zones qui lui assurent des conditions écologiques favorables (tranquillité et abondance des proies sauvages). A l'issu de l'hiver 2016-2017, la population française de loups gris (sous-espèce *Canis lupus italicus*) est estimée à seulement **360 individus**. L'espèce reste vulnérable et sujette à un **ralentissement de la croissance de sa population**, suite au braconnage et aux trop nombreux tirs autorisés par les Pouvoirs publics



La Convention Européenne de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel, et la directive communautaire Habitat Faune-Flore, protègent le loup en Europe et en France, en tant qu'«**espèce strictement protégée**» tout en permettant en cas de conflits importants avec les activités humaines, sa capture ou sa destruction, sous certaines conditions et sans compromettre la viabilité de ses populations.

Si, majoritairement, le **grand public est favorable** aux grands prédateurs, une partie des populations locales concernées est loin d'accepter la présence du loup sur "leurs terres". Les réticences sont en partie liées à l'impact (non réel) de la prédation sur la faune sauvage (au sens cynégétique) et à la peur de l'animal mais elles sont avant tout soulevées par les **dommages occasionnés aux animaux d'élevage** et par les difficultés et contraintes qu'implique leur protection. En 2017, ce sont environ 10 000 animaux domestiques tués ou blessés qui ont été imputés au loup sur le territoire français et indemnisés (le doute profitant à l'éleveur, des attaques de chiens sont incluses dans ce chiffre). Ce sont principalement des ovins, mais caprins, bovins et équins peuvent aussi être la proie du prédateur.

A partir de 1997, les Pouvoirs Publics ont mis en place différents programmes de soutien pour accompagner le pastoralisme en zones à loups et suivre la progression de l'espèce. Après deux programmes *LIFE-Nature* (L'Instrument Financier pour l'Environnement) à financements communautaires, un **Plan National Loup** 2004/2008 a été lancé par les ministères de l'Agriculture et celui de l'Environnement avec pour objectifs de "*concilier le développement maîtrisé d'une population de loups et la poursuite d'activités pastorales*". En s'appuyant sur cette expérience, trois autres Plans lui ont succédé dont l'actuel (2018-2023) vient de débiter.

Ainsi, **plusieurs "outils" de protection directe** des animaux sont applicables et financés par l'Etat : présence humaine, chiens de protection, parcs de regroupement, effaroucheurs... Après plusieurs années d'expérience en la matière, la combinaison de ces différents moyens de protection s'avère être la façon la plus efficace de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. Outre le suivi scientifique de l'espèce, le financement des différents moyens de protection, et l'indemnisation des dégâts dus au loup, ce nouveau plan prévoit aussi des "mesures d'intervention sur la population lupine": effarouchement, tirs de défense, tirs de défense renforcée et tirs de prélèvement. Sans réelle efficacité et souvent en infraction avec la Directive Européenne protégeant le loup, ces tirs sont bien souvent autorisés par des pouvoirs publics de façon abusive et sans réelle justification.



Malgré ces mesures, le "risque zero" de prédation n'existe malheureusement pas, et de **fortes tensions avec le monde de l'élevage** persistent dans les zones fréquentées par le loup, accentuées par une récupération politique et médiatique locale. **Tous s'accordent à présenter (à tort) le loup comme LE responsable des maux du pastoralisme mais aussi comme un animal potentiellement dangereux pour la population.**

PAROLE DE LOUP

LA MISSION

Contexte et objectifs

Depuis son retour naturel en France en 1992, le loup crée la polémique. Chaque été, les tensions sont ravivées entre éleveurs, habitants, chasseurs, pouvoirs publics, défenseurs du loup, médias locaux. Consciente des difficultés rencontrées par l'élevage en zones de présence des grands prédateurs, l'association FERUS soutient depuis 1999 le monde de l'élevage via son programme Pastoraloup.

Afin de toucher un public plus large, et pour compléter cette action, **il était nécessaire de proposer un autre programme de bénévolat en faveur du loup pour notamment délivrer à la population locale et aux visiteurs une information approfondie sur l'animal** et échanger avec les personnes présentes même temporairement dans les zones fréquentées par le loup (touristes, randonneurs).



FERUS estime **important de dialoguer sur le choix de la protection du loup en France et sur la possible cohabitation avec les activités humaines.** FERUS souhaite aussi répondre à une forte inquiétude et une peur grandissante de la proximité du loup (bien souvent dûe à la méconnaissance de cet animal), ou encore sur la présence de chiens de protection en montagne.

Avec le programme Parole de loup, l'objectif est donc de rappeler que sa cohabitation avec l'homme est possible.

Zone d'action

En 2018, Parole de loup va principalement se concentrer sur le nord du Vaucluse et le sud de la Drôme.



Dates du programme

Parole de loup se déroulera en **août 2018**.

Rôle des bénévoles et actions Parole de loup

Lors de leur mission, les bénévoles Parole de loup devront :

- Délivrer une information éclairée sur le loup ;
- Cerner et prendre en considération les éventuelles craintes ; y répondre ; une recherche de solutions est menée en fonction de toutes ces remontées du terrain pour une meilleure acceptation du loup, voire une banalisation de sa présence sur le territoire d'action ;
- Impliquer la population locale en faveur du loup.

Au travers de différentes actions de terrain :

- Diffusion aux passants dans les rues et lors de manifestations festives de plaquettes d'information sur le loup ;
- Echanges avec les habitants et les gens de passage sur les marchés, manifestations locales ;
- Au départ de sentiers de randonnées, diffusion de plaquettes d'information sur le loup, ou sur les chiens de protection ;
- Diffusion chez les commerçants de plaquettes d'information sur le loup pour diffusion massive de l'information ;
- Dans certains cas, répondre aux journalistes souhaitant faire un reportage sur Parole de loup.



Suivi du projet

Pour analyser l'impact du projet, les bénévoles et l'encadrante devront tenir à jour la liste des actions menées (nombre de plaquettes diffusées, nombre d'habitants rencontrés, nombre de commerçants touchés, nombre de touristes rencontrés...)

Partenaires

FERUS travaille en partenariat avec de nombreuses associations, en particulier celles de la coordination CAP Loup qui rassemble une quarantaine d'associations de protection de la nature autour d'un objectif commun: la protection du loup en France.

Ce programme existe grâce au soutien de la DREAL Auvergne- Rhône Alpes.

**CAP
LOUP**



COMMENT PARTICIPER A PAROLE DE LOUP

Conditions de participation

- Être âgé d'**au moins 18 ans** au premier jour du programme;
- Être **adhérent** de l'association;
- Avoir une **forte motivation** et **un réel intérêt pour la protection du loup**;
- Aimer **communiquer** et aller au devant des gens (habitants et gens de passage);
- **Savoir vivre en groupe** (les bénévoles sont logés dans un même appartement. Il est donc important d'avoir en tête que vous allez vivre avec d'autres personnes. Vous devez donc être prêt à respecter certaines règles et notamment de savoir-vivre). Faire preuve d'autonomie;
- Être capable d'**écoute et d'ouverture d'esprit** pour évoluer dans un milieu conflictuel ou vos opinions ne seront pas toujours partagées.

Comment s'inscrire

Les candidats doivent envoyer **par mail à paroledeloup.ferus@ferus.org** :

- la fiche d'inscription **p.11**, **accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV avec photo**;
- une attestation en responsabilité civile (assurance individuelle) : vérifiez les dates pour que cela couvre bien votre période de bénévolat !

Le règlement de l'adhésion 2018 à l'ordre de FERUS doit être envoyé par courrier postal à FERUS BP 80 114 - 13718 Allauch cedex (en précisant que vous êtes bénévole Parole de loup). Si vous êtes déjà adhérent 2018, merci de le mentionner sur la fiche d'inscription.

Vous pouvez aussi adhérer à l'association par carte bancaire via internet :
<http://www.ferus.fr/soutenez-nos-actions/adhesions> .

Il suffira alors de nous transmettre l'email de confirmation d'adhésion.

Les bénévoles retenus devront signer une convention avec l'association. Une clause de rupture de contrat pour non-respect de la convention permet d'éviter des différends trop importants.

Sélection

Les candidats-bénévoles auront un **échange téléphonique** avec l'encadrant du programme. Cet entretien se veut un moment privilégié de préparation et de mise en situation. Il n'est pas éliminatoire.

Durée de la mission

Les bénévoles s'inscriront en fonction de leur disponibilité ; l'engagement du bénévole devra être d'**une semaine au minimum**.

Pour la réalisation de ce programme *Parole de loup*, un roulement de trois bénévoles en continu est souhaité. Sur une même période, il ne peut donc y avoir que 3 bénévoles maximum à la fois.

Des jours de repos sont prévus dans la semaine : sur certaines de ces journées, une randonnée encadrée est prévue (participation non obligatoire). D'autres journées sont libres mais fixées par l'encadrant.

Frais de participation

Le bénévole doit **impérativement être adhérent** de l'association (cotisation de 15 à 30 euros), pour une question d'assurance.

Transport

Le bénévole arrive en fonction des dates qu'il aura communiquées à FERUS et devra s'organiser, préalablement avec l'association à ce sujet, pour les dates et lieu de rendez-vous (contact Pierre : 06 20 19 14 24). Pour ceux qui viennent en train, la gare SNCF d'arrivée est celle de Carpentras (Vaucluse).

Un véhicule sera mis à disposition de l'encadrant et les frais de déplacements occasionnés par la réalisation du programme seront pris en charge par l'association FERUS.

Les frais de transport du domicile du bénévole au lieu de réalisation du programme restent entièrement à la charge du bénévole.

Conseil : nous serons basé dans des lieux relativement isolés avec peu de transports en commun. Avoir votre propre véhicule pour vos déplacements personnels en soirée ou sur vos jours de repos pour visiter la région peut-être une bonne chose. Pensez au covoiturage pour réduire votre bilan carbone et vos frais !

Nourriture et hébergement

Pendant leur temps de mission, les bénévoles sont logés par FERUS. Le lieu d'hébergement est situé dans le Ventoux. Les bénévoles devront donc partager ces espaces et maintenir ce lieu propre et en état.

Aucune participation financière n'est demandée pour le logement et la nourriture. FERUS privilégie les productions locales et les aliments issus de l'agriculture biologique. N'hésitez pas à nous dire si vous êtes végétarien, végétalien, si vous avez des allergies... La préparation des repas se fera entre les bénévoles, il sera demandé à chacun de participer activement aux tâches quotidiennes.

Encadrement et formation

Un encadrant de l'association FERUS sera présent pour l'encadrement de ce programme et l'accompagnement des bénévoles dans leurs missions.

A chaque arrivée de nouveaux bénévoles, un "**briefing**" sera organisé pour préparer les nouveaux venus aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer et répondre à leurs questions et permettre aussi aux "anciens" d'exprimer les difficultés rencontrées et de chercher ensemble les réponses possibles.

Divers documents d'informations (plaquettes, gazette, livres...) seront mis à disposition des bénévoles sur le lieu de séjour.

Activités de découverte

Des randonnées accompagnées seront proposées aux bénévoles pour leur permettre de mieux connaître la région. **Merci de nous prévenir en amont de vos difficultés physiques possibles et prévoir de bonnes chaussures de marche.**
Les bénévoles auront également des journées de libre, fixées par l'encadrant.

Assurance et responsabilité

Lors de la mission, les éco-bénévoles sont assurés par FERUS du fait de leur adhésion à l'association, en tant que **bénévole associatif**. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent **de leur assurance en responsabilité civile**. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.

Le rapport de mission

A la fin de la mission, FERUS demande à chaque bénévole de rédiger **un rapport de mission** comprenant un questionnaire spécifique à renseigner et un récit plus personnel de son expérience. Ce rapport est à renvoyer dans le mois suivant la mission et est très important afin de faire évoluer la mission de manière positive.

Le bilan

Le bilan sera rédigé par l'équipe *Parole de loup* et enrichi par les rapports de mission des bénévoles. Il sera consultable en ligne sur www.ferus.fr

Merci !

Avertissement : **PAROLE DE LOUP n'est pas un voyage d'agrément !**

- L'éco-bénévolat est une action **militante** en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel d'oeuvrer pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.
- Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu où la question du loup peut être sujette à de fortes oppositions. **Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit, une connaissance du dossier loup et un désir de dialoguer afin de comprendre**, le cas échéant, les blocages des habitants et des touristes par rapport à la présence de l'animal et de livrer une information juste sur le ce dernier.
- Il est également nécessaire que les bénévoles s'engagent : à **adhérer à la finalité et à l'éthique de Ferus** – à **respecter le temps d'action, l'organisation, le règlement intérieur, les objectifs prévus, ainsi que leurs engagements auprès de l'association.**
- Les bénévoles doivent aussi **aimer travailler et vivre en groupe, avec les autres bénévoles et les encadrants, que cela soit pendant la mission ou pendant la vie au gîte**, afin de rendre la mission la plus agréable possible pour tous.



LES INDISPENSABLES

N'oubliez pas d'apporter avec vous :

- Un sac à dos pour la journée,
- Une casquette ou un chapeau,
- De la crème solaire,
- Une gourde (pouvoir emporter au moins 1,5L pour les journées randonnées),
- Un duvet ou housse de couette + draps + taie d'oreiller (nous prévenir si vraiment vous n'en avez pas),
- Des chaussures de randonnées (pour grand dénivelé, qui tiennent bien les chevilles, attention des baskets ne suffisent pas et ne seront pas admises pour les randonnées en montagne),
- Un vêtement de pluie,
- Prévoir des vêtements pour tout temps et toutes températures (car en montagne le temps change vite),
- un maillot de bain si vous voulez profiter de la piscine après une longue journée terrain,
- Beaucoup de motivation et de bonne humeur ;)

Contact PAROLE DE LOUP – FERUS :

PIERRE PEYRET - FERUS

06 20 19 14 24

paroledeloup.ferus@ferus.org

Toutes les informations et archives sur le dossier loup
www.ferus.fr

FERUS

BP 80 114 - 13718 Allauch cedex
ferus1@wanadoo.fr - 04 91 05 05 46

**Fiche d'inscription FERUS /
PAROLE DE LOUP – 2018**

**A renvoyer à
paroledeloup.ferus@ferus.org**



Nom :

Prénom :

Age :

Adresse:

Code postal :

Localité :

Tel. :

Mail :

Personne à contacter en cas de nécessité (nom et numéro de téléphone indispensables) :

Votre profession ou formation :

Compétences techniques particulières en rapport avec la mission:

Etes-vous membre d'autres associations ?

Avez-vous déjà participé à des chantiers de bénévolat ? Si oui le(s)quel(s) ?

Comment avez-vous connu PAROLE DE LOUP?

Dates de vos disponibilités (minimum une semaine par séjour) en août 2018 :

(Attention : ne pas réserver de billets avant la confirmation des dates et du lieu de rencontre) :

Déplacements jour d'arrivée et jour de départ :

véhicule personnel

train / bus selon lieux d'action

Précisions au sujet de votre régime alimentaire (végétarien, végétalien, allergie...) :

Adhésion 2018 FERUS :

Déjà adhérent FERUS en 2018

Adhésion simple de soutien 15 € **Membre actif** 30 €

Membre actif tarif réduit (étudiant, RMI, personne sans emploi...) 20 €

Adhésion familiale 37€

(L'adhésion simple de soutien ne comprend pas l'abonnement à la revue trimestrielle, la "Gazette des Grands Prédateurs")

Un entretien téléphonique (non éliminatoire) suivra l'enregistrement de votre dossier d'inscription : quels jours, à quelles heures seriez-vous joignable ? :

A joindre par MAIL avec la fiche d'inscription :

- Fiche d'inscription
- CV avec photo
- Lettre de motivation
- Attestation en Responsabilité Civile

A envoyer par courrier à FERUS BP 80 114 - 13718 Allauch cedex

Chèque d'adhésion à l'association (merci de préciser que l'adhésion se fait dans le cadre du bénévolat Parole de loup)

Remarque : Il est aussi possible d'adhérer à l'association via notre site web. Dans ce cas merci de nous transmettre le mail de confirmation d'adhésion avec votre dossier d'inscription.

Les inscriptions seront validées uniquement à réception du règlement de l'adhésion et de l'ensemble des pièces demandées.

Fait à

le

signature :